



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

opérations extérieures

Question écrite n° 92996

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen interroge M. le ministre de la défense sur l'opération Barkhane et la propagation du djihadisme en Afrique francophone. L'opération Barkhane, débutée en août 2014, mobilise environ 3 500 militaires français sur un territoire aussi vaste que l'Europe. Les spécialistes reconnaissent que Barkhane a compliqué les déplacements pour les mouvements djihadistes et a contribué à perturber leurs trafics. Néanmoins l'attaque de l'hôtel à Ouagadougou du 15 janvier 2015 s'inscrit dans une inquiétante inflation d'actes terroristes et d'enlèvements d'occidentaux perpétrés par AQMI au Mali et au Burkina Faso. L'extension du terrorisme en Afrique de l'Ouest dessine un triangle djihadiste transsahélien entre la Libye, le Nigéria et le Mali qui écartèle Barkhane sur une zone géographique que ses moyens actuels ne lui permettent pas de couvrir avec efficacité. Dans un même temps, la Libye devient le nouveau sanctuaire des djihadistes d'Irak et de Syrie. Un rapport d'information parlementaire, déposé en novembre 2015, spécifiait cette connexion entre les terroristes au Mali et dans l'ensemble du Sahel en relevant que 40 % du matériel de guerre des terroristes du Mali provient des stocks d'armes libyens. Les djihadistes profitent également d'un ensemencement du wahhabisme au Burkina et au Niger via des missions dites humanitaires du Qatar. Il apparaît donc urgent de réorienter Barkhane pour ne pas qu'AQMI ne déstabilise l'Afrique francophone où vivent des millions de chrétiens. C'est pourquoi elle souhaite savoir s'il est prévu une évolution de l'opération Barkhane pour mettre un terme à l'infiltration djihadiste en Afrique de l'Ouest tout en évitant la création d'un « djihadistan » en Libye. Elle demande également si le G5 au Sahel ne devrait pas être étendu à des pays dans le viseur des terroristes tel que le Sénégal. Le défi lancé par les djihadistes pose la question des effectifs de l'armée française : le ralentissement de la diminution des effectifs par la LPM de juin 2015 est déjà obsolète compte tenu de la menace sans cesse en mutation du djihadisme au Sahel. Elle demande si des moyens supplémentaires seront mobilisés pour réarmer nos armées.

Texte de la réponse

La constitution du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad et Burkina-Faso) et les partenariats noués concrétisent la volonté de la France et des pays de la bande sahélo-saharienne d'organiser une réponse régionale et coordonnée à la menace terroriste. Certains groupes armés avaient pu jusqu'ici trouver des lieux pour s'implanter et développer leurs réseaux aux confins de cette vaste région d'Afrique. Avec l'appui de la force Barkhane, les pays du G5 mettent désormais sur pied des opérations conjointes qui renforcent le contrôle des frontières et perturbent l'organisation des trafics. Cette volonté commune, conjuguée à une ambition croissante de la mission intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), permet de lutter plus efficacement contre les groupes armés terroristes. En effet, la diversité de la menace, ainsi que son caractère transfrontalier et mobile appellent une réponse couvrant aussi bien le champ de l'action militaire que celui de la stabilisation. Par ailleurs, la lutte contre le terrorisme dans les grands centres urbains des pays concernés constitue une dimension essentielle de la réponse à apporter à la menace actuelle. Elle nécessite la mobilisation d'appuis internationaux et dépasse le seul cadre de l'opération Barkhane. A ce jour, la priorité géographique du dispositif Barkhane demeure la partie Nord de la bande sahélo-saharienne. Les postes avancés français qui y sont installés permettent d'exercer une pression continue sur les groupes armés qui tentent de s'infiltrer depuis

la Libye en direction du Sud ou de l'Ouest. Plutôt qu'une extension géographique de l'opération, l'objectif poursuivi consiste, grâce aux capacités de renseignement et aux moyens de transport, en une concentration des efforts visant à frapper sans relâche les groupes armés terroristes. D'une manière générale, la lutte contre la menace terroriste, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national, impose un engagement soutenu de nos forces armées. Il est donc rappelé que le Président de la République a décidé qu'il n'y aurait aucune diminution des effectifs de la défense jusqu'en 2019. Par ailleurs, en 2016, le montant du budget consacré à la défense aura progressé de 700 millions d'euros par rapport à la trajectoire qui avait été fixée par la loi de programmation militaire initiale du 18 décembre 2013, pour atteindre un montant supérieur à 32 milliards d'euros. Cet effort financier permet notamment de faire face aux coûts de fonctionnement et d'équipement associés à l'évolution des effectifs.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92996

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1105

Réponse publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6311